



Ville de Théza

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260321-342026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 34/2026

Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL66)

Membres : 19

Présents : 19

Procuration : 0

Voix délibérative : 19

**Date de la convocation :
17.03.2026**

**Date d'affichage :
25.03.2026**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 11h, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué par Jean-Jacques THIBAUT, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle des Fêtes de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Thierry SOLDA ; Sophie SALA ; Magali ROUGÉ ; Julien NOBLECOURT ; Patrick MONIÉ ; Alexandra MARTELLOZZO ; Cécile GRIVOIS DONAT ; Xavier FERRER ; Emeline FERNANDEZ ; Martine DEVILLERS ; Laurent DESAINRIQUER ; Stéphanie CHARLES ; Sophia CHAKLY ; Philippe BRUNET ; Serge BENET ; Patricia BAILLEUL ; Michel ASPARO

Secrétaire de séance : Laurent TOIX

Vu le CGCT et notamment les article L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1,

Vu les statuts du SYDEEL66, et notamment son article 8.1,

Monsieur le Maire expose aux membres présents que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal procède à cette désignation au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 19 Nombre de suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Délégué titulaire : Monsieur Jean-Jacques THIBAUT pour 19 Voix

Délégué suppléant : Monsieur Laurent TOIX pour 19 Voix

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Proclame élu Monsieur Jean-Jacques THIBAUT en qualité de délégué titulaire
- Proclame élu Monsieur Laurent TOIX en qualité de délégué suppléant

Afin de représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Le Maire,

Jean-Jacques THIBAUT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures



Place de la Promenade 66200 THEZA ☎ 04.68.22.12.74 📠 04.68.37.97.64 ADRESSE ELECTRONIQUE dgs@villetheza.fr